

## OBSERVATIONS IMPORTANTES

---

### **1) Les comptables supérieurs du Trésor à la caisse desquels les versements peuvent être effectués sont :**

- Le Directeur régional des finances publiques de la région Ile de France et du département de Paris,  
94, rue de Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02  
Compte de chèques Postaux N° **9001-07 PARIS**
- Les directions régionales et départementales des finances publiques (DRFIP et DDFIP)
- Les Trésoriers-payeurs généraux des départements de la Métropole et des départements d'Outre-Mer.
- Les Payeurs dans les territoires d'Outre-Mer.
- Les Trésoriers auprès des ambassades de France.
- Le Trésorier-payeur général pour l'Etranger, **44040 NANTES CEDEX 9**  
Compte de chèques postaux N° **9032-00 PARIS**

### **2) Les agents détachés dans un Etat où il n'existe pas de comptable supérieur du Trésor Public français peuvent effectuer les versements :**

- à la Caisse des régisseurs de recettes et d'avances auprès des postes diplomatiques et consulaires (ex. agents percepteurs) : dans ce cas, le fonctionnaire détaché doit remettre la présente liasse au régisseur de recettes et d'avances pour qu'elle soit transmise, suivant le cas, au comptable principal ou au Trésorier-payeur général pour l'étranger dont il relève.
- s'ils sont titulaires en France d'un compte de chèques postaux ou d'un compte bancaire, par virement ou par chèque émis à l'ordre d'un comptable supérieur du Trésor dans les conditions prévues ci-dessous :

### **3) Les versements peuvent être effectués :**

**EN NUMERAIRE** : le fonctionnaire détaché doit remettre au comptable la présente liasse

**PAR MANDAT-LETTRE, CHÈQUE POSTAL OU CHÈQUE BANCAIRE** émis à l'ordre du comptable : ces effets doivent être adressés directement au dit comptable sous pli affranchi en y annexant la présente liasse.

**Dans tous les cas, le fonctionnaire détaché demande au comptable que lui soit remis l'exemplaire de la déclaration de recette destiné à la partie versante et que l'autre exemplaire soit transmis à l'adresse indiquée.**